



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 31 mars 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Étaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, M. BARCAT Jacky, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, M. REBOULEAU Yves

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. DAUGUET Luc, Mme BESSE Virginie à Mme CAILLAUD Catherine

Étaient absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. MORLON Jean-Paul, M. LOUBENS Louis Gabriel, Mme CORNU Mathilde

Objet : 6- Affectation du résultat – budget commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 2023	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N 2024	Reste à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	-71 328,52 €		2 207,58 €	RAR Dépenses	-176 528,86	-245 649,82
				176 528,86		
				RAR Recettes		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	737 972,63 €	186 498,50 €	357 302,52 €			908 776,65

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

AR Prefecture017-211704853-20250408-CM08042025_6-DE
Reçu le 10/04/2025**Grand Village Plage**
ILE D'OLÉRON

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	908 776,65
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	245 649,82
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	663 126,83
Total affecté au c/ 1068 :	245 649,82
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	69 120,96
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	663 126,83 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conformeLe Maire,
Patrice ROBILLARDLe secrétaire de Séance,
Luc DAUGUETLe maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le
et publié sur le site internet de la commune le 11 AVR. 2025

Patrice ROBILLARD

10 AVR. 2025